Image not found or type unknown

Mi-temps ADMR rémunération

Par **rou0322**, le **26/08/2017** à **11:20**

Bonjour,
L'ADMR où je travail en ce moment (en CDD) veulent m'embauchè en CDI, mais ils me demande d'écrire une lettre comme quoi j'aimerais un contrat de 80 heures par mois car d'après la présidente, ils ne sont pas sur de pouvoir me faire travaillé à temps plein tout les mois. Cela m'embête énormément car j'aimerais travaillé d'avantage et je trouve cela culotté de me demandé de dire que ce soit moi qui exige de pas dépassé les 80 h (je ne suis pas sur en plus que ce soit l'égale de me demandé sa...) elle m'a aussi dit que j'aurais sens doute des heures sup mais qu'elle me seront payé à la fin de l'année seulement...j'adore les personnes chez qui je vais travaillé, elles sont toutes adorables, je n'arrive pas à me décidé entre la signature de ce CDI tout pourris ou d'abandonné mes petites personnes âgées pour trouvé un autre travail qui serait peut être moins intéressant mais bien plus rémunérais car la c'est environ 600 euros de salaire...je fait comment pour vivre ? en plus il est vrai que l'organisation est vraiment pas au top, les planning c'est du grand n'importe quoi ! Et puis, je n'ai aucune formation dans ce domaine, ils m'envoie dans des familles difficiles, avec des problèmes mentaux ou physique (je me suis déjà retrouvé a devoir levé une personne de 80 kilos de la sieste, à changé la couche 4 ou 5 fois d'une mamie qui pouvez pas resté dans son caca toute la journée...) j'ai été doublé (pour me montrer les taches à faire dans les maisons) seulement deux fois en 1 ans...le reste du temps c'est la surprise, je dois me débrouillé, ou alors moi même demandé a la famille si il y a des soucis particulier...c'est vrai que quand même on est payé au lance pierre pour un travail fatiguant qui demande énormément d'énergie, de mental...entre le ménage des fois très intensif, la patience avec certains malade et le temps sur la route... Bref, qu'en pensé vous de cette lettre que je dois rédiger si je veux rester a cette ADMR ? Quelqu'un d'entre vous à aussi un mi-temps en CDI à l'ADMR ? Comment cela ce passe ? Si ce n'est pas indiscré, combien touché vous par mois ?

Par **P.M.**, le **26/08/2017** à **12:28**

Bonjour,
L'employeur vous fait signer ce document car sinon, il est obligté de vous proposer un contrat de travail à temps partiel pour une durée minimale de 24 h par semaine...
Vous ne pouvez pas avoir des heures supplémentaires puisque vous n'êtes pas à temps complet mais des heures complémentaires qui normalement sont calculées à la semaine, avec une limite de 10 % portée à un tiers par accord collectif et mention au contrat de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés